

PROCEDURE DE CANDIDATURE EN LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'IUT DE LA REUNION

2019-2020

CANDIDATURES

- A partir du **15 avril 2019**, le candidat dépose un dossier sur le portail **E-candidat** de l'Université de La Réunion accessible à partir de la page candidature.univ-reunion.fr.
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 mai 2019**
- Après la saisie de son dossier, le candidat reçoit un accusé de réception par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors de du dépôt de sa candidature. Aucun dossier papier ne sera accepté.
- La délibération du jury de présélection se déroulera mi-juin.
- La décision définitive est transmise au candidat par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors de du dépôt de sa candidature après le jury de présélection.

ADMISSION

Si vous êtes à la recherche d'une entreprise, les démarches sont les suivantes pour :

- **UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** : le stagiaire doit démarcher une entreprise pour signer un contrat de professionnalisation (durée d'1 an).
- **UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE** : le stagiaire doit démarcher une collectivité ou une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage (durée d'1 an).

ATTENTION : L'admission pour la présente formation sera validée sous réserve de la conclusion d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité.

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre 2019 pour trouver une entreprise et signer votre contrat.

Un dossier de prise en charge est transmis à l'entreprise dès confirmation de votre recrutement.

Si vous travaillez déjà dans une entreprise,

Le salarié est en **Promotion ou reconversion par alternance (Pro- A)**. Il prévoit avec son entreprise l'entrée en formation pour une Promotion ou reconversion par alternance (Pro- A) (durée d'1 an)

Vous avez jusqu'au 1^{er} septembre 2019 pour transmettre l'avis favorable de votre employeur.

Un dossier de prise en charge est par la suite transmis à votre employeur.

DANS TOUS LES CAS, LE CONTRAT DEVRA COUVRIR L'INTÉGRALITÉ DE LA PÉRIODE DE FORMATION

Les fiches d'informations pour les types de contrats sont disponibles sur le site de l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr/formations/licences-professionnelles/>

INSCRIPTIONS

Dès le 1^{er} septembre 2019, après acceptation de votre candidature et dès que vous avez une entreprise, vous devez vous inscrire administrativement à l'IUT. Les modalités vous seront communiquées fin août.

Les cours de la formation débutent en septembre 2019 et se terminent en juillet 2020

Une journée d'information est prévue à la rentrée universitaire à l'IUT, la date vous sera communiquée ultérieurement.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, le secrétariat reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous :

**Institut Universitaire de Technologie –
Pôle Formation Continue et Alternance**

40 Avenue de Soweto – BP 373 – 97455 SAINT PIERRE CEDEX

Email : fc-iut@univ-reunion.fr

Site internet de l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr>